



vzw - AIB-VINÇOTTE Belgium - asbl

Siège d'exploitation: Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde
Tél +32(0)2 674 57 11 • fax +32(0)2 674 59 59 • info@vincotte.be • www.vincotte.com
Siège social: Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 80 • B-1030 Bruxelles

Safety, quality and environmental services

Rapport n°: P04350022/1



F 222852

Résultat code :

Antwerpen-Limburg
 Brabant

tél : 03 221 86 11
tél : 02 674 57 11

Oost & West -Vlaanderen
 Wallonie

tél : 09 244 77 11
tél : 081 432 611

11

PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

Responsable des travaux : Nova Michel Installation : 11 Propriétaire / gestionnaire :

Nom, Prénom : Nova Michel Nom, Prénom : Mme Godfrieda L
 Adresse : 5000 Naamlos
 N° carte d'identité : CP + Commune : 5000 Naamlos
 N° TVA : BE 0809196665 Tél. :

Bases de l'examen : Règlement Général sur les Installations Électriques (RGIE)

<input type="radio"/> Art 270	<input type="radio"/> mise en usage	<input type="radio"/> modification	<input type="radio"/> extension	<input checked="" type="radio"/> Art 86	<input checked="" type="radio"/> Art 271bis	<input checked="" type="checkbox"/> Unité d'habitation
<input type="radio"/> Art 271	<input type="radio"/> mobile	<input type="radio"/> temporaire		<input type="radio"/> Art 87	<input checked="" type="radio"/> Art 278	<input checked="" type="checkbox"/> Unité de travail domestique
<input checked="" type="radio"/> Art 276	<input type="radio"/> périodique	<input checked="" type="radio"/> contrôle		<input type="radio"/> Art 88	<input type="radio"/> Art	<input checked="" type="checkbox"/> Parties communes
	<input type="radio"/> Art 276 : renforcement	<input type="radio"/> Art 276bis : vente d'une unité d'habitation		<input type="radio"/> Art	<input type="radio"/> Art	<input checked="" type="checkbox"/> Unité de travail

Données générales de l'installation électrique :

Données distributeur : EAN 43061336 Index jour : 2.17.1.3 nuit : 3
 Compt. kWh n° : 43061336 Index nuit : 3
 Protection branchement (A) : 020 025 032 040 050 063 080 100

Données installation : Conque pour U_N : 230 V 3x230 V 3N400 V
 Courant nominal maximum (A) : 020 025 032 040 050 063 080 100
 Câble d'alimentation tableau principal : 4 X 6 mm² - Type : V0B

Description installation : Dispositif diff. gén. : 40 A / 300 mA Nombre de tableaux : 1 Nombre de circuits terminaux : 8
 Voir annexe(s)

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

Contacts dir. Contacts indir. Montage Appareils Matériel I>/section Schémas Contrôle bcl de défaut

Résistance de dispersion de la prise de terre : 15 Ω Isolement général : 5 MΩ Continuité de terre Test dispositif diff.

Le dispositif différentiel général : était plombé a été plombé n'a pas été plombé ne peut pas être plombé

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions Nouvelle installation	<u>Néant</u>
Infractions Installation existante	<u>Néant</u>
Remarques	<u>Néant</u>

Visa GRD ou mandataire :

Conclusion(s) :

La nouvelle installation est conforme n'est pas conforme au RGIE.
 L'installation existante est conforme n'est pas conforme au RGIE.

Agent visiteur : T.V.M. Agent n° : 4439 Date : 11/8/2012

Annexe(s) : Schéma(s) de position : 1 Schéma(s) unifilaire(s) : 1

L'installation électrique doit être recontrôlée avant 11-08-2012 (*)
 par le même organisme de contrôle.

Pour le Directeur Général : Signature
Florian TURI
 Inspecteur Electricité
 Agent 4439

* Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.
 - Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
 - Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.
 Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.
 Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.
 (*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

Moens

- A Eclairage local coffret**
- B Eclairage hall; sdb; chambre 1 et 2**
- C Eclairage living; cuisine et wc**
- D Prises salle de bain; prises chambre 1 et 2**
- F Prises cuisine**
- G Prises cuisine**
- H Prise cuisinière**
- I Différentiel locaux humide**
- J Différentiel Général**

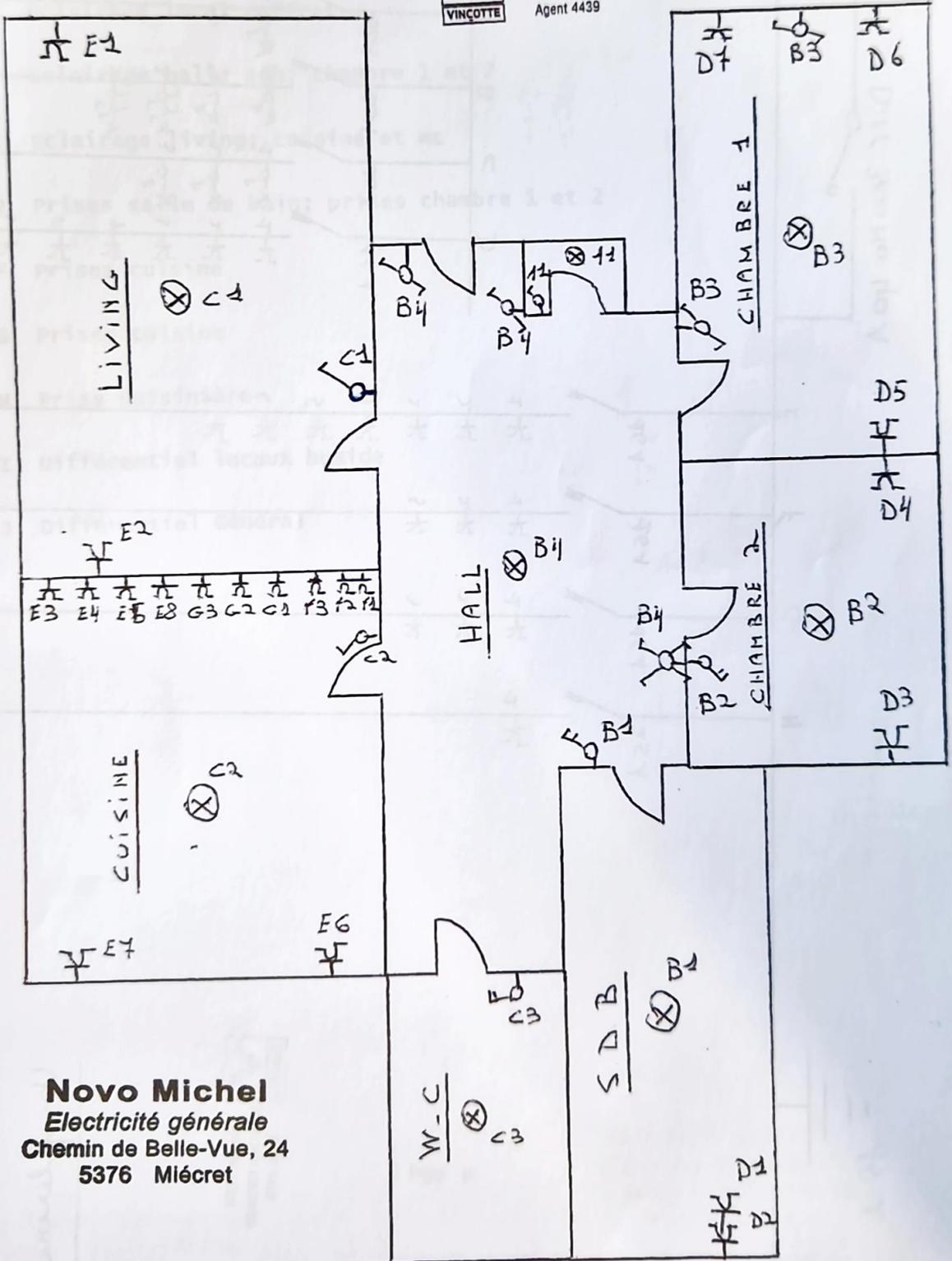
M. Maem

11-08-2012

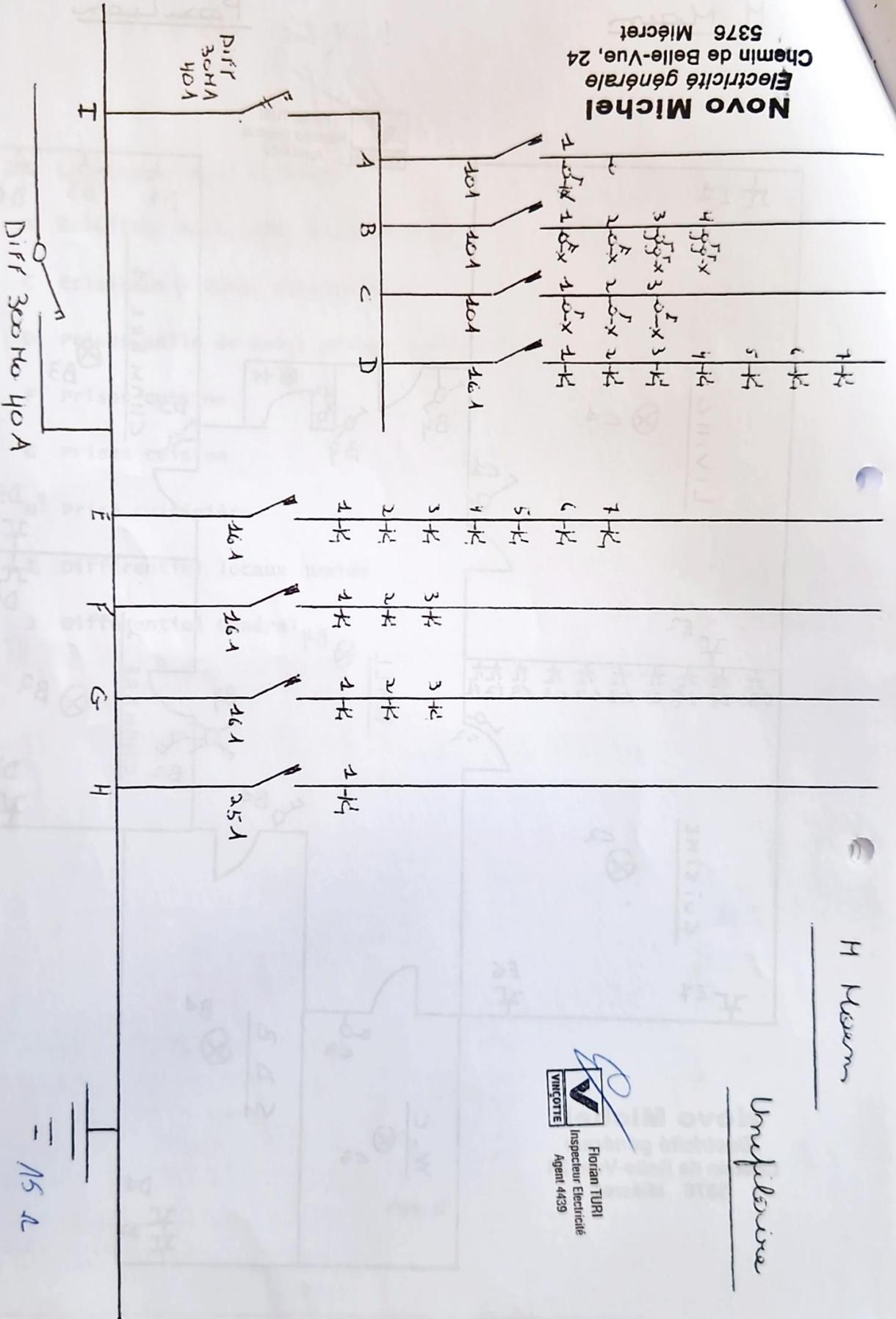
Position



Florian TURI
Inspecteur Electricité
Agent 4439



Novo Michel
Electricité générale
Chemin de Belle-Vue, 24
5376 Miécret



H M...m

Unpeleira


 Florian TURRI
 Inspecteur Electricité
 Agent 4439

15 A